

## **ASSOCIATION**

**« POUR UN DEVELOPPEMENT CONCERTÉ DE LA PLAINE DU VAR »**

### ***CHARTRE ou REGLEMENT DU FORUM***

**Ce Forum est largement ouvert mais n'est pas un endroit public au sens usuel; Vous nous demandez de nous rejoindre pour exprimer vos idées, poser vos questions, donner votre opinion; nous vous demandons de vous sentir engagé(e)s par ces règles, la plupart sont communes aux autres forums de ce type; cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas importantes; nous vous en demandons une lecture attentive avant de d'accepter.**

**LES MODERATEURS ET L'ADMINISTRATEUR ONT LE DERNIER MOT. AUCUN RECOURS N'EST POSSIBLE ET SERA REJETE.**

#### **GUIDE D'UTILISATION ET REGLES GENERALES**

- 1. La liberté de parole est une liberté fondamentale; elle exclut l'atteinte portée aux droits d'autres personnes, à leur dignité. Tout propos offensant doit être exclu de vos contributions. Quant vous contribuez, vous ne répondez PAS A L'AUTEUR DU MESSAGE MAIS AU CONTENU DU MESSAGE.**
- 2. L'association «Pour un Développement Concerté de la Plaine Du Var» met ce forum à dispositions de tous et toutes, adhérents ou non; mais les règles qui sont en vigueur dans l'association seront appliquées strictement sur ce forum; l'association n'est pas a-politique; vous avez le droit absolu d'avoir vos opinions politiques et de ne pas les dissimuler; en revanche, l'association est INDEPENDANTE DE TOUT PARTI POLITIQUE, DE TOUT GROUPE DE PRESSION QUEL QU'IL SOIT; votre expression DOIT strictement tenir compte de ce principe; toute propagande, toute tentative d'utiliser ce forum à d'autre fins que l'échange public et citoyen des IDEES retirera aussitôt à son (ses auteurs ) son inscription. La mise en cause des personnes est bannie de ce forum.**
- 3. Les questions posées relatives aux positions de tel ou tel parti politique n'ont PAS LEUR PLACE SUR CE FORUM. Aucun parti politique ne peut s'y exprimer en tant que tel. Peut évidemment contribuer, s'il ou elle le souhaite, tout et toute élue au suffrage universel; ces contributions doivent respecter la règle qui précède; une contribution d'élue(e) n'est pas en**

**principe de la propagande pour son parti ou son groupe; il est de sa responsabilité d'apprécier dans sa réponse ou sa contribution ce qui ECLAIRE les choix citoyens et ce qui entrave leur liberté de jugement; on peut adresser sur ce forum des questions à tel ou tel élu (e).**

**4. L'insulte, la grossièreté, les propos blessants, diffamatoires ou intentionnellement destinés à nuire sont bannis de ce forum.**

**5. Quelles questions DEVEZ-VOUS VOUS POSER AVANT DE CONTRIBUER?**

- **Avez-vous utilisé le correcteur orthographique? En ne le faisant pas vous nuisez à votre contribution.**
- **Avez-vous relu vos messages? Il arrive souvent que des erreurs se glissent dans vos messages à votre insu; plusieurs de ces erreurs concernent nos règles.**
- **Vous contribuez? Si vous posez une question, donnez des informations précises; n'utilisez pas de jargon ou de sigles incompréhensibles que vous êtes seul(e) à connaître; n'utilisez ni verlan, ni style SMS. Ne soyez pas allusif; soyez précis. Vous postez une réponse? Est-ce que votre réponse ajoute un élément à ce qui est déjà écrit? Avant d'envoyer votre message, vérifiez les COMMUNICATIONS PERMANENTES. Là, vous trouverez des informations utiles sur les mises-à jour du site ou l'annonce de réunions publiques ou des commentaires de L'ADMINISTRATEUR.**
- **Est-ce que votre message peut offense quelqu'un? Si la réponse est OUI, NE LE PUBLIEZ PAS.**
- **Votre message viole-t-il une ou plusieurs règles? SI OUI, NE LE PUBLIEZ PAS.**
- **Avez-vous déjà envoyé ce message auparavant? L'avez-vous fait plusieurs fois ce même jour ou des messages voisins? Se livrer à cette activité, c'est nuire à ce forum.**

**6. LA PUBLICITE, LE SPAMMING SONT INTERDITS SUR CE FORUM**

**7. Vous êtes autorisés à publier des liens utiles à ce forum; ces liens seront vérifiés par l'ADMINISTRATEUR, TOUT LIEN VERS UN SITE DANGEREUX, ILLEGAL, ou permettant l'EXERCICE d'ACTIVITES ILLEGALES retirera ipso facto à l'auteur tout droit de participer au forum.**

- 8. TOUT CE QUI PRECEDE S'AJOUTE AUX LOIS EN VIGUEUR.**
- 9. UNE INFRACTION A UNE OU PLUSIEURS DES REGLES EXISTANTES RETIRERA SON AUTEUR TOUT DROIT DE PARTICIPER AU FORUM; LES DECISIONS DE L'ADMINISTRATEUR OU DU MODERATEUR SONT SANS APPEL.**